

ALSH (Accueil de loisir sans hébergement) : Convention

Dans le cadre du service à la population sur le territoire de l'Agglomération GP3A, deux systèmes de service sont proposés :

- Intégration de l'ALSH prise en charge par la GP3A***
- Services proposés par les Communes de Paimpol, Ploubazlanec, Plouézec, ces dernières souhaitant garder leurs compétences***

Afin que les enfants de Kerfot puissent bénéficier de ces prestations, la Ville de Paimpol qui reçoit dès à présent quinze enfants de notre commune, propose afin de répondre le plus possible aux demandes de renforcer son service d'animation pour les enfants de trois à onze ans.

A cet effet, il est proposé une convention entre la Ville de Paimpol et les Communes voisines pour réglementer l'accès au Centre de loisirs.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter la convention jointe pour une participation de 1,32 € par demi-journée et par enfant. Le montant des repas est intégralement pris en charge par les familles , à compter du 01/01/2019.

Délibération adoptée à la majorité

- Mr Paul Mickaël ne prend pas part au vote.***
- Participation à 50 % lors de gardes alternées.***